

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

11 novembre 2009

Index AI : ASA 20/020/2009

Inde. Les autorités du Madhya Pradesh doivent cesser de harceler les militants

Les autorités du Madhya Pradesh, un État de l'Inde centrale, doivent cesser de soumettre les militants du Mouvement de sauvegarde de la Narmada (NBA) à des actes de harcèlement et d'intimidation, a déclaré Amnesty International ce mercredi 11 novembre. Le NBA mène des actions de protestation non violentes pour réclamer des mesures de réparation adaptées en faveur des *adivasis* (aborigènes) et des autres groupes marginalisés affectés par le projet de développement de la vallée du fleuve Narmada actuellement en cours de réalisation, et notamment en faveur des personnes qui ont été contraintes au départ.

Le 29 octobre, des centaines de personnes qui avaient dû quitter leur foyer ou avaient été lésées en raison de la construction des barrages d'Indira Sagar et d'Omkareshwar sur le fleuve Narmada se sont dirigées vers les locaux de l'administration du district de Khandwa. Elles demandaient aux autorités du Madhya Pradesh de se conformer pleinement à l'ordonnance d'un tribunal leur enjoignant de mettre en œuvre, en décembre 2009 au plus tard, des mesures de réparation en faveur des groupes déplacés ou lésés du fait de la construction de ces deux ouvrages. Elles réclamaient aussi une consultation des groupes concernés par des représentants de l'État et un entretien avec le *district collector* (percepteur ayant des pouvoirs administratifs et judiciaires).

Lorsque les manifestants ont tenté d'entrer dans le bureau du percepteur, les forces de police les ont dispersés à coups de matraque, blessant sept personnes. Dix-neuf protestataires ont également été arrêtés, dont des militants clés du NBA. La police a engagé des poursuites contre eux pour les infractions suivantes au Code pénal indien de 1860 : « *coups et blessures volontaires en vue d'empêcher un fonctionnaire d'accomplir son devoir* » (articles 323 et 332), « *voies de fait ou recours à la force pour empêcher un fonctionnaire d'accomplir son devoir* » (article 353) et « *actes et chansons obscènes* » (article 294).

Le lendemain, la brigade antiterroriste de la police de l'État du Madhya Pradesh a fait une descente dans les bureaux du NBA à Khandwa. La police a saisi des documents appartenant à l'organisation, fermé les locaux pendant une heure et appréhendé un autre militant clé. Elle a également inculpé les 20 militants d'infractions plus graves en rapport avec les événements de la veille, aux termes des articles 147 (« *émeute* ») et 333 (« *provocation volontaire de graves souffrances afin d'empêcher un fonctionnaire d'accomplir son devoir* ») du Code pénal.

Les 20 militants arrêtés, dont Alok Agarwal, Chittaroopa Palit, Kamla Yadav et Ramkuwar Rawat, ont été maintenus en détention pendant une semaine avant d'être relâchés sous caution le 6 novembre, sur l'ordre de différents tribunaux. Toutefois, ils sont sous le coup d'infractions graves et encourent plus de sept années d'emprisonnement.

Amnesty International est préoccupée à l'idée que l'intervention de la brigade antiterroriste dans les locaux du NBA et les charges d'« *émeute* » et de « *provocation de graves souffrances* » aient été motivées par des considérations politiques, et que les autorités aient apparemment tenté de harceler et d'intimider les militants du NBA.

L'organisation appelle les autorités du Madhya Pradesh à :

- cesser de harceler les militants du NBA et abandonner les charges retenues contre eux pour des motifs politiques ;
- ordonner immédiatement l'ouverture d'une enquête indépendante, impartiale et approfondie sur l'usage de la force par la police, et prendre les mesures nécessaires pour que tout fonctionnaire soupçonné d'avoir recouru à la force de manière arbitraire ou abusive fasse l'objet de poursuites aux termes du droit pénal ;
- veiller à ce que les policiers ne fassent usage de la force que lorsque cela est strictement nécessaire et uniquement dans la mesure exigée par l'exercice de leurs fonctions.

Complément d'information

Le Mouvement de sauvegarde de la Narmada (NBA) est une organisation sociale locale qui milite depuis vingt ans contre les répercussions sociales et environnementales néfastes de la construction de grands barrages dans le cadre du projet de développement de la vallée du fleuve Narmada.

Le Narmada, cinquième fleuve de l'Inde par sa largeur, coule d'est en ouest sur 1 312 km avant de se jeter dans le golfe de Cambay, dans l'État du Gujarat. Le projet de développement de la vallée du fleuve Narmada, qui s'étend sur vingt ans, est destiné à offrir au pays à la fois énergie et irrigation des campagnes. Il prévoit la construction de 30 ouvrages, dont deux grands barrages, et concerne les États du Madhya Pradesh, du Gujarat, du Maharashtra et du Rajasthan. Sa réalisation s'est traduite par des conséquences négatives, notamment des déplacements, pour des milliers d'*adivasis* (aborigènes) et de membres d'autres groupes marginalisés.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni ; tél : +44 20 7413 5452 ; courriel : press@amnesty.org

Secrétariat international, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, www.amnesty.org.